Accusé de réception en préfecture 095-219506375-20240130-22-2024-URBA-AR Date de télétransmission : 02/02/2024

Date de réception préfecture : 02/02/2024

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 22/2024/URBA

NOMENCLATURE ACTES:

8.3 Voirie

ARRETE PERMANENT CREATION NUMERO POSTAL 7 RUE DES JOURS HEUREUX

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté n° 200/2023/AG du 07/10/2023 donnant délégation de signature en direction du Conseiller Municipal Monsieur Michel JUMELET en matière d'urbanisme réglementaire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-28 relatif aux opérations de numérotage,

VU le permis de construire n° 095 637 23 V 0004 accordé à la SCCV LES PETUNIAS le 6 septembre 2023 pour la construction d'un ensemble immobilier comprenant 26 logements collectifs sociaux et un local d'activités, sur les nouvelles parcelles EY 619 - 616 - 617,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer une adresse postale supplémentaire pour les futurs logements du programme immobilier de la SCCV LES PETUNIAS, le local d'activité reprenant l'adresse existante de l'ex-crèche, soit le n° 19 rue de la Gerbe d'Or,

ARRETE

ARTICLE 1: La commune procède à l'attribution d'une adresse postale supplémentaire rue des Jours Heureux pour le futur programme immobilier, conformément au plan annexé au présent arrêté, soit :

- N° 7 RUE DES JOURS HEUREUX POUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS.

ARTICLE 2 : Les frais de pose, d'entretien et de renouvellement de la plaque seront à la charge des propriétaires qui devront veiller à ce que les numéros inscrits soient en

permanence net et lisible.

ARTICLE 3 : Aucun autre numérotage n'est admis que ceux prévus au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire par voie postale et transmis pour suite à donner à l'INSEE, aux services du Cadastre et de la Direction de la Poste.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 30 janvier 2024

Pour le Maire de Vauréal, Par délégation,

Le conseiller municipal délégué en charge de l'Urbanisme,

Tebek JUMELET

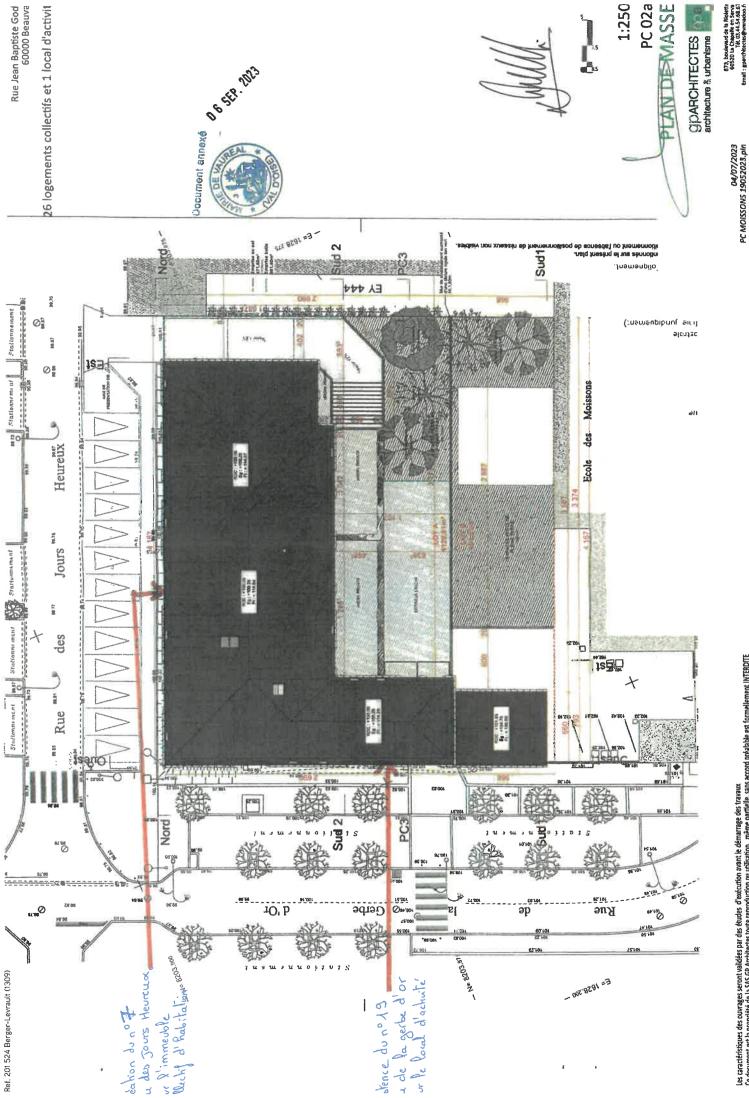
PJ: 1 plan

Date exécutoire:

Date de notification:

Date de mise en ligne :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.



Les caractéristiques des ouvrages seront validées par des études d'exécution avant le démarrage des travaux Ce document est la propriété de la SAS GP Architectes toute reproduction ou utilisation, même partielle, sans accord préalable est formellement INTERDITE

Accusé de réception en préfecture 095-219506375-20240130-22-2024-URBA-AR Date de télétransmission : 02/02/2024 Date de réception préfecture : 92/02/2024